



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 27 septembre 2016

Préavis N° 13/2016 concernant l'autorisation générale de plaider.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 26 septembre 2016 présidée par Madame Gabrielle Pasche, Présidente.

Le conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 13/2016,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Octroyer à la municipalité, durant la législature 2016 - 2021, une autorisation générale de plaider pour les litiges entrant dans la compétence du Juge de Paix ou du Tribunal d'Arrondissement.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 26 septembre 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente


Gabrielle Pasche

La secrétaire


Séverine Rotondo

